



## La fenêtre brisée

Par **Sirfalas**, le **31/08/2015** à **09:35**

Bonjour,

La vitre de la cuisine s'est casée. En règle générale, je sais que c'est à moi de payer la franchise. Mais la, dans le cas que je vais vous énumérer ci dessus, ca devrait être à la propriétaire de régler la franchise.

Depuis l'arrivée de notre logement (début mars de cette année) avec ma compagne, j'ai signalé que la porte fenêtre ferme très mal dans la salle à manger. Lorsqu'il y a un coup de vent, en bas de la porte fenêtre s'entrebâille de quelques cm. Les travaux sont prévu pour mi octobre

Ma compagne a aéré la fenêtre de la cuisine et quelques minutes après cette fenêtre s'est refermé très brutalement et la vitre s'est brisé en expulsant tous les morceaux à l'extérieur. Cela en du à une bourrasque de vent que à ouvert la porte fenêtre (malgré qu'elle était fermé) et à a donc fait un courant d'air.

Pour nous, on n'est pas responsable de ce dégât et on ne pouvait pas savoir si qu'il allait se passer. Nous avons essayé de plaider notre cause à foncia mais il ne veulent rien savoir.

Quant pensez vous ?

Par **chaber**, le **31/08/2015** à **10:21**

bonjour

Ce n'est pas le bailleur qui a provoqué le courant d'air. Vous n'avez plus qu'à réparer la vitre cassée

Par **Sirfalas**, le **31/08/2015** à **10:29**

Je suis d'accord mais si la porte fenêtre avait été réparé, il ny aurait pas eu de fenêtre brisée.

Par **Lag0**, le **31/08/2015** à **10:44**

Bonjour,

Vous connaissiez ce problème, il vous appartenait donc de prendre toutes les précautions nécessaires.

Je rejoins chaber sur ce point, le bailleur n'est pas responsable de la météo et de votre imprudence.

Par **Sirfalas**, le **31/08/2015** à **10:59**

Quelles précautions ? On ne savait pas que la porte fenêtre pouvait s'ouvrir lors de grand vent.

Par **Lag0**, le **31/08/2015** à **11:01**

Vous indiquez dans votre premier message que cette fenêtre ferme mal et que des travaux sont prévus, c'est donc que vous saviez qu'il y avait un problème !

Par **Sirfalas**, le **31/08/2015** à **11:20**

Elle ferme mal dans le sens où en fait il y a deux encoche pour fermer la porte fenêtre une en haut qui se ferme bien mais celle d'en bas non.

Pour nous la seul chose qu'il fallait vérifier c'était que notre enfant d'a peine 1 an actuellement ne se coïncise pas les doigts en s'y aprochant de trop près. Mais en aucun cas de l'empecher de s'ouvrir car elle se ferme à moitié.

Par **Tisuisse**, le **31/08/2015** à **11:29**

Bonjour Sirfalas,

Dans votre contrat multirisque habitation, avez-vous la garantie "bris des glaces et des vitres" ? Si oui, faites jouer votre assurance, vous la payez pour ça. Si non, vous devez faire cette réparation à vos frais.

Par **Sirfalas**, le **31/08/2015** à **11:38**

Oui on est en train de faire jouer l'assurance mais il me dise que j'ai une franchise de 100 € d'où mon probleme.

Par **chaber**, le **31/08/2015** à **11:46**

il vous faudra payer cette franchise

Votre argumentation ne tient pas la route

Par **chaber**, le **31/08/2015** à **17:11**

il vous faudra payer cette franchise

Votre argumentation ne tient pas la route